

TEST EVENT YOTTA COMPACT XP by LA CHAMBERIENNE - **2025 - Règlement**

Le TEST EVENT YOTTA COMPACT XP by LA CHAMBERIENNE est une épreuve de type Animathlon organisée par Chambéry Triathlon, le 25 mai 2025 à la piscine Buisson Rond.

L'organisateur Chambéry Triathlon ne pourra être tenu pour responsable des vols, pertes et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou un non-respect du règlement.

Art.1 : Participation

Une épreuve de type Animathlon, agréée par la Fédération Française de Triathlon qui se présente comme une initiation à l'aquathlon, non chronométrée et sans classement, organisée sur un parcours tracé autour de la piscine de Buisson Rond à Chambéry et ouverte aux enfants nés à partir de 2016.

Art.2 : Réglementation

Au départ, chaque participant effectue une natation en piscine avant d'effectuer le parcours course à pied.

Il est rappelé qu'il est interdit de courir torse nu (épaules couvertes obligatoire) et que le dossard doit obligatoirement être porté devant, de manière visible, et ce dès que le coureur quitte son emplacement de transition.

Les athlètes sont également tenus de respecter le règlement de la piscine. Les chaussures et la nourriture sont notamment interdites aux abords du bassin, et il est obligatoire de prendre une douche avant d'entrer dans le bassin.

Art.3 : Épreuves et programme

L'événement comportera 2 épreuves à son programme.

Sous réserve de modifications, le programme de la journée est le suivant :

Epreuve	Catégories	Distance natation	Distance course à pied	Boucles	Départ de la course (1ère vague)	Départs tous les	Cut off
YOTTA Kids (8/9 ans)	Poussins	50 m	500 m	1 à 2 boucles	10h00	7 min	7
YOTTA Kids (10/11 ans)	Pupilles	50 m	500 m	1 à 3 boucles		7 min	7 / 6
YOTTA Kids (12/15 ans)	Benjamins Minimes	75 m	500 m	1 à 5 boucles		7 min	7 / 6 / 5 / 4
TEST EVENT YOTTA Compact XP Femme – Homme – Relais	Cadets (relais) Junior à Master	200 m	2 km	1 à 4 boucles	11h00	25 min	25 / 21 / 17

Les épreuves YOTTA Kids et TEST EVENT YOTTA Compact XP se déroulent de la manière suivante :

1 à 5 Boucles selon les règles suivantes :

- Départ en rolling-start par vague de 6 ou 7 personnes toutes les 30 secondes
- Départ des boucles toutes les 7 minutes pour les YOTTA Kids et toutes les 25 minutes pour la YOTTA Compact XP.

CUT-OFF (min)	YOTTA Kids (8/9)	YOTTA Kids (10/11)	YOTTA Kids (12/15)	YOTTA Compact XP		
				Femmes	Hommes	Relais
Boucle 1	7 min	7 min	7 min	25 min	25 min	25 min
Boucle 2		6 min	6 min	21 min	21 min	21 min
Boucle 3			5 min	17 min	17 min	17 min
Boucle 4			4 min			

Art.4 : Inscriptions

L'évènement est GRATUIT et ouvert à tous à partir de 8 ans (âge atteint au cours de l'année).
Les inscriptions se feront sur place à l'accueil de la Piscine de Buisson Rond.

Art.5 : Annulation – Modification

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire.

Art.6 : Avant et après course

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement chaussures de course à pied et ceinture ou T-shirt avec le dossard, dans l'aire de transition dès son ouverture jusqu'à l'heure du briefing. Seuls les concurrents auront accès à l'aire de transition/chambre d'appel.

Le port du bonnet de bain est obligatoire. Un bonnet de bain sera prêté par l'organisation pour certaines courses et sera récupéré dans les caisses de l'aire de transition après l'épreuve.

Art.7 : Parcours – Sécurité

Les épreuves se déroulent dans l'enceinte de la Piscine de Buisson Rond et sur les chemins du parc de Buisson Rond. Les parcours sont détaillés sur le site de l'organisation.

Chaque concurrent devra porter le dossard fourni par l'organisation, positionné devant en course à pied. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par des épingles au 4 coins) ou avec une ceinture porte-dossard (fixé en 3 points minimum).

L'accompagnement par un tiers est interdit.

Le concurrent s'engage à faire preuve de fairplay et à garantir une sécurité optimale pour lui et pour les autres concurrents.

Art.8 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs, des arbitres ou des commissaires de course.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel. Il est notamment demandé aux participants de ne pas laisser d'objets de valeur dans les casiers de la piscine.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard valant acceptation du règlement. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Art.9 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours.

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualifications, conformément à la réglementation sportive en vigueur.

Art.10 : Droit à l'image

Chaque concurrent du fait de son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.